

POUR INFORMATION VACCINATION COVID 19

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

La vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes appartenant aux catégories suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans (à partir de lundi 18 janvier).
- Les résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements.
- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - L'obésité (IMC>30),
 - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
 - L'hypertension artérielle compliquée,
 - L'insuffisance cardiaque,
 - Le diabète (de type 1 et de type 2)
 - L'insuffisance rénale chronique,
 - Les cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans
 - Le fait d'avoir une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
 - La trisomie 21.
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Les patients particulièrement vulnérables à la Covid concernés sont les suivants :
 - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
 - transplantés d'organes solides
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
 - atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
 - atteints de trisomie 21.

Si vous êtes concerné, vous pouvez vous faire vacciner dès à présent dans un des centres de vaccination ouverts. Plusieurs lieux de vaccination sont définis pour les Yvelines, notamment à :

L'Hôpital de Mantes la Jolie Centre ambulatoire de vaccination 2 Boulevard Sully 78200
Port : 06 27 63 51 41 / mail : vaccination.mlj@gmail.com

Numéro national : **0800 00 91 10**

Les informations sont disponibles **sur le site « santé.fr »** ou des prises de rendez-vous en ligne sont possibles pour la 1ère et 2ème injection vaccin COVID-19 (Pfizer-BioNTech).